



ACCIDENT SUITE A ARRET INTEMPESTIF FILE DE GAUCHE AUTOROUTE

Par **Visiteur**, le **19/10/2010** à **11:26**

Le véhicule A circule sur une autoroute sur la file de gauche; la circulation est assez dense pour l'autoriser dans le sens où il y a dépassement sans excès de vitesse. Il suit le véhicule B à distance réglementaire (distance de sécurité respectée en somme); les véhicules circulent à 80-90km/h, vitesse limitée sur cette autoroute (région parisienne, A86). B procède à une manœuvre d'évitement soudain sur la droite; le conducteur du véhicule A réalise alors qu'un 3ème véhicule C est arrêté sur leur file de circulation (file de gauche je le rappelle); B ne peut pas l'éviter car des véhicules circulent sur sa droite; B freine mais ne peut éviter la collision. Les dégâts malgré la violence du choc (estimée à 50-60 km/h) ne sont que matériels ! Pompiers et police sont sur les lieux et on apprend (à vérifier tout de même) qu'en fait le conducteur de C s'est arrêté là car il aurait cru avoir éclaté un pneu... Donc arrêt complètement volontaire et non panne subite immobilisant le véhicule immédiatement ! qu'en pensez vous...? je vous fais grace des commentaires sur le comportement non seulement inconscient mais criminel de C... B peut il être mis en cause pour non maîtrise de son véhicule ? ou la présence de cet obstacle le dédouanne t'il ? La mise en danger de la vie d'autrui par imprudence (stupidité...?) ne prévaut elle pas ?
Merci d'avance

Par **razor2**, le **19/10/2010** à **13:06**

La responsabilité de B sera de toute manière en partie engagée, puisqu'il ne s'est pas rendu compte qu'un véhicule était arrêté sur la voie. Or on est censé être "attentif" à notre environnement quand on circule et plus particulièrement ce qui se trouve sur la route..(si cela avait été un enfant?) Il y a bien un défaut de maîtrise de la part de B. Le 50/50 me paraît envisageable, au mieux...

Par **Visiteur**, le **20/10/2010** à **09:12**

j'avoue que cette éventualité me paraît être la plus... raisonnable ! soyons réaliste...! Cependant l'assurance par téléphone m'a dit qu'en regard du motif de l'arrêt cette personne pourrait se voir attribuer les torts à 100%... et être poursuivie en justice... Tout cela va dépendre finalement du PV de la police... Je tacherai de vous tenir au courant mais cela risque de prendre pas mal de temps semble t'il.

Par **Visiteur**, le **18/01/2011** à **09:39**

Comme dit je vous tiens au courant... Mon fils a été considéré comme... non responsable dans cet accident ! de là à dire que l'autre soit poursuivi... Mais bon, donc le véhicule nous est remboursé et tous les frais aussi...voilà c'était juste pour apporté un peu de lumière sur nos maigres connaissances et expériences...

Par **torvi**, le **03/07/2011** à **16:17**

Bonjour,

Il vient d'arriver un accident similaire en tout point à ma compagne.

Dans son cas le véhicule incriminé a effectuée un freinage d'urgence "par erreur" selon les dires de sa conductrice car celle ci ne possédait ce véhicule que depuis 6 jours et n'était pas habituée a la boîte automatique, d'où vraisemblablement confusion de sa part entre les pédales...

D'après les gendarmes présents sur place, quel que soit le motif de l'arrêt, même en cas d'erreur de pilotage, et en dépit du fait que la visibilité du véhicule à l'arrêt aie été obstruée par le véhicule "intercalé", qui a pu effectuer un évitement, ma compagne est responsable à 100%. Cela me surprend car il semble que dans votre cas, très similaire, il en aie été autrement.

Pourriez vous m'indiquer les démarches que vous avez effectué pour faire reconnaître votre non responsabilité?

Merci beaucoup!

Par **Visiteur**, le **04/07/2011** à **10:41**

Bonjour,

je n'ai effectué aucune démarche particulière... l'accident a eu lieu; la police est venue faire les constatations d'usage... et c'est tout ! au vue de leur PV l'assurance a déclaré mon fils entièrement irresponsable de cet accident; son véhicule nous a donc été remboursé correctement je dirais... tout va dépendre du PV dressé ce jour là ! Si votre amie est convoquée pour être entendue attention à bien calculer sa distance qui la séparait du véhicule qu'elle suivait... trop loin on va lui reprocher son manque de réactivité, trop près... distance de sécurité non respectée !